

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales régissent les Ventes de droits d'entrée, d'abonnements et de produits du Centre Aquatique LES BALNÉIDES.

Elles sont susceptibles de modifications sans préavis. L'achat de droits d'entrée, d'abonnements et de produits de piscine par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente, ainsi qu'au règlement intérieur de l'établissement et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée.

Conformément à l'article L.121-20-4 2° du code de la consommation, le délai de rétractation de 7 jours prévu par l'article L.121-20 du même code ne peut être, dans le cas présent, appliqué.

A. OUVERTURE et PRIX

Les horaires d'ouverture du centre ainsi que les horaires des cours et des activités peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...). La fermeture des caisses se fait une demi-heure avant la fermeture de l'établissement.

L'évacuation des bassins se fait 20 minutes avant la fermeture de l'établissement.

Les horaires d'ouverture et les prix pratiqués sont affichés à l'accueil du Centre Aquatique. Ils sont consultables sur le site internet www.balneides.com ainsi que sur la documentation papier disponible à l'entrée.

Les prix affichés sont en TTC. La Direction des BALNÉIDES se réserve le droit de les modifier à tout moment et sans préavis. Leur application rentrera alors en vigueur à compter de leur affichage. Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement.

Il pourra être demandé par le personnel en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge (- 18 ans) ou de statut (étudiant, demandeur d'emploi ...). De même pour tous les porteurs de carte pouvant donner droit à un tarif préférentiel. À défaut de présentation de justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif réduit.

Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés, sur les bassins, d'un adulte en tenue de bain et ayant acquitté son droit d'entrée.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 2 ans.

B. CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS VENDUS

1. CATÉGORIE « ENTRÉE PISCINE LOISIRS » donnant accès libre aux bassins et jacuzzis (+18 ans).

Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par chèques vacances ou par carte bancaire à l'accueil.

- Entrée unitaire
 - Valable uniquement le jour de l'achat aux horaires d'ouverture
- Caractéristiques communes aux CARTES 10 ou 20 ENTRÉES et 10 ou 20 HEURES
 - La carte est nominative à l'achat mais le titulaire peut en donner l'usage à toute personne de son choix.
 - Sa validité est de 18 mois à compter de la première utilisation. Toute entrée ou temps non utilisé dans ce délai sera perdu. (ni repris, ni reporté, ni échangé).
 - Le client peut avoir connaissance du solde et de la date de validité de son badge en entrant lorsqu'il l'insère dans la borne d'accès ou à tout moment sur la borne de lecture badge qui est aussi la borne horaire situé sur le comptoir caisse.
 - En cas de perte ou détérioration, la recreation d'une nouvelle carte est facturée.
- Caractéristiques spécifiques aux CARTES 10 OU 20 ENTRÉES
 - Le client en possession d'un badge accède directement en insérant son badge dans le tripode, autant de fois qu'il y a de personnes à entrer.
 - À la dernière entrée, le badge est avalé. Auparavant, le client peut choisir à tout moment de faire le rachat de 10 ou 20 entrées cumulables avec le ou les entrées restantes. La validité de son badge est prolongée de 18 mois.
- Caractéristiques spécifiques aux CARTES AU TEMPS 10 ou 20 heures
 - La carte au temps ne permet pas plusieurs entrées simultanées.

- Lors de l'achat, le badge est crédité de 30 minutes en plus sur la carte de 10h et 1 heure en plus sur la carte de 20h pour le temps passé aux vestiaires.
- Le débit du badge se fait à la minute dès son passage dans la borne d'accès.
- Le client arrête le débit de son badge en l'apposant sur la borne horaire prévu à cet effet, situé sur le comptoir caisse. Dès lors que le lecteur affiche le solde du badge et sa date de validité, le temps n'est plus décompté.
- Le badge n'autorise plus l'entrée si son solde est inférieur ou égal à 45 mn. En de ça de ce crédit minimum, le client a le choix de :
 - faire le rachat de 10 ou 20 heures cumulables avec le temps lui restant. La validité de son badge est alors prolongée de 18 mois
 - de ne pas racheter des heures. Il remet son badge au personnel en caisse qui, après consultation du badge, lui autorisera l'entrée si le crédit est supérieur ou égal à 30 mn.
- **Abonnement MENSUEL FAMILLE**
 - Abonnement de date à date.
 - Valable pour les parents et enfants de moins de 18 ans.
 - Le client fait l'achat d'une carte par bénéficiaire, délivrée sur présentation du livret de famille ou pièces d'identité.
 - Au 1^{er} achat, chaque membre de la famille doit être présent afin d'effectuer, sur place, la numérisation d'une photo portrait qui l'identifiera lors de son passage badge aux bornes d'accès. Dans le cas contraire, le badge du membre absent ne pourra être validé. Un renouvellement de la photo des enfants sera effectué tous les 2 ans.
 - Lors des validations mensuelles suivantes, il est impératif de ramener l'ensemble des badges de la famille pour les activer.
 - Les fermetures techniques ne donne pas le droit à une prolongation de l'abonnement, ni à aucune indemnité sous quelque forme de ce soit.
- **Tarif SPÉCIAL SOIRÉE**

Lors des soirées, à partir de 17h, un tarif spécial est pratiqué et l'utilisation des badges d'entrée ou abonnement n'est plus autorisé.

 - Tarif unique à partir de 2 ans,
 - Gratuité pour le parent accompagnant son enfant dans la limite d'un parent par enfant.
- **Tarif GROUPES**

Sur réservation.

Deux tarifs sont pratiqués :

 - Tarif Matinée : de l'ouverture à 13h*,
 - Tarif Après-midi : de 13h* à la fermeture.

*selon les plannings d'ouverture.

Tarifs accordés aux organismes ou associations constituées, aux conditions suivantes :

 - Minimum 10 personnes – moins de 10 pour les groupes se déplaçant en minibus⁽¹⁾ et les organismes pour handicapés.
 - Arrivée et paiement groupés – présentation à l'accueil d'un justificatif de l'organisme.
 - Utilisation des vestiaires collectifs.
 - Le temps pour les groupes est limité à 2 heures dans l'établissement.
 - Gratuité⁽²⁾ pour les accompagnateurs, selon le nombre de personnes à encadrer, conformément à la législation en vigueur :
 - 1 pour 5 enfants de – de 6 ans
 - 1 pour 8 enfants de + de 6 ans.

⁽¹⁾ Dans le cas des groupes de moins de 10 personnes, hors handicapés, le tarif groupe est appliqué mais pas la gratuité pour les accompagnateurs.

⁽²⁾ Dans le cadre d'un groupe, la gratuité n'est pas accordée aux enfants de moins de 2 ans.
- **Tarif CE**

La première commande, est adressée par courrier ou par mail à contact@balneides.com informant :

 - Le nom du Comité d'Entreprise et celui de son responsable,
 - Adresse de facturation,
 - Adresse de livraison si elle est différente,
 - Numéros de téléphone.

Caractéristiques du badge CE :

Le badge contient 5 entrées - tarif unique – adultes et enfants à partir de 2 ans (gratuité pour les enfants de moins de 2 ans).

Son tarif est dégressif suivant l'importance de la commande :

- de 5 à 39 badges,
- 40 badges et plus.

Pour tout envoi par courrier, des frais d'expédition sont facturés.

Utilisation du badge CE :

- Le badge est valable 12 mois à compter de sa 1^{ère} utilisation. Tant que le badge n'a pas été inséré dans la borne d'accès, il n'a pas de date de validité. En conséquence, nous conseillons de ne pas entamer plusieurs badges en même temps. Un badge périmé ne peut pas être prolongé.
- Le client en possession d'un badge accède directement en insérant son badge dans le tripode, autant de fois qu'il y a de personnes à entrer.
- La borne lui indique à chaque passage le solde de son badge ainsi que sa date de validité.
- Au terme des 5 passages, le badge est avalé.

2. CATÉGORIE « ARTICLE DE NATATION »

Le Centre aquatique vend des articles de natation (maillots, lunettes, bonnets ...). Tous les produits bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie des vices cachés, prévues par les articles 1641 et suivants du Code civil. En cas de non-conformité d'un produit vendu, il pourra être retourné, échangé ou remboursé.

Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer dans un délai de 30 jours sur présentation du ticket de caisse. Tout produit faisant l'objet d'un échange ou d'un remboursement doit être rendu dans son état d'origine (c'est à dire conforme et en bon état), complet (avec son emballage et le cas échéant ses accessoires).

3. CATÉGORIE « ESPACE BIEN-ÊTRE »

▪ SAUNA

Accès séparé de l'espace aquatique, sur réservation.

Durée des séances : 1 heure ; Possibilité de réserver ½ supplémentaire en s'acquittant du supplément et dans la limite d'une heure.

Les saunas se situent dans l'espace Bien-être qui comprend 2 cabines. Celles-ci ne sont pas mixtes sauf dans le cas d'une réservation Cabine. Ainsi, lors de la réservation, le client précise s'il s'agit d'une séance « homme », d'une séance « femme » ou d'une « location Cabine. »

RECOMMANDATIONS SANTÉ - RÈGLES DE SÉCURITÉ

Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment le sauna mais également les activités adultes. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux).

N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive. Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

3. CATÉGORIE « ACTIVITÉS » donnant accès aux activités aquatiques adultes SÉANCE et SAISON, à l'École de Natation, aux activités Bébés Dauphins, aux cours particuliers. L'accès au bassin est limité à la durée du cours ou de l'activité.

▪ Activités SÉANCE

La réservation à l'accueil est très fortement recommandée pour vous assurer du nombre de places suffisant pour votre participation. L'inscription est possible le jour même dans la mesure des places disponible.

Le paiement de la séance se fait à la réservation sur place à l'accueil ou par téléphone avec un paiement en Vente À Distance par Carte Bancaire.

Le client qui a fait l'achat d'une Carte de 6 SÉANCES, peut réserver de suite une ou plusieurs séances et réserver ultérieurement par téléphone.

En cas d'absence, la séance ne peut faire l'objet d'un remboursement. Elle peut être reportée si annulée 24 heures à l'avance. Une autre séance sera alors proposée au client à une date proche.

C. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS SAISON

Article 1 – INSCRIPTION

SAISON : période débutant fin septembre et terminant fin juin, hors vacances scolaires Zone B et jours fériés sauf mention particulière. Un calendrier précisant les dates de début, de fin, de vacances scolaires et de fermeture technique est remis à l'inscription. Il est également consultable sur le site des Balnéides. Les événements calendaires (jours fériés) sont à vérifier par les usagers.

Inscription à raison d'une séance par semaine, sur un jour et un horaire fixes.

L'abonnement est nominatif, non cessible et sans reconduction tacite. Il n'est pas permis de céder ou transférer sa place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux.

Chaque fin de SAISON un planning est arrêté et fixe :

- les dates d'inscription pour les personnes prioritaires, adultes et enfants. Pour les adultes, une première priorité est donnée pour une inscription dans le même groupe, une seconde si changement de groupe
- les dates d'inscription pour les autres personnes.
- Les dates limites de désistement.

Sont considérées comme prioritaires les personnes ayant pratiqué l'activité à la saison (septembre à Juin) l'année précédente. Les renouvellements d'inscription sont programmés en fin de saison courant juin (les dates précises sont communiquées aux abonnés).

L'annulation de l'activité entraîne la suppression de cette priorité.

Le paiement de l'activité se fait au moment de l'inscription dans sa totalité : frais d'inscription et cotisation de l'activité.

- Les frais d'inscription feront l'objet d'un paiement à part en espèces, chèque, CB ou chèques-vacances encaissable immédiatement.
- La cotisation de l'activité peut être réglée en espèces, chèque, CB, chèques-vacances ou, pour les activités adultes et l'école de natation, par prélèvement. Pour le cas d'un paiement en chèque, ce dernier est encaissé en septembre.

Les prélèvements sont effectués sur une durée de 7 mois maximum, d'octobre à avril, le 5 du mois. Il sera demandé au souscripteur de fournir un Relevé d'Identité Bancaire.

La mise en place d'un prélèvement automatique mensuel entraîne des frais de dossier.

En cas de rejet, il sera facturé 10 € par incident de paiement correspondant aux frais bancaires.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement total.

Un certificat médical de moins d'un an, d'aptitude à la pratique de l'activité choisie est obligatoire afin de valider définitivement l'inscription.

Article 2 – ANNULATION, MODIFICATION OU INTERRUPTION DU FAIT DES BALNÉIDES

La Direction des BALNÉIDES peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre des séances

- si le nombre minimum de participants, n'est pas atteint,
- si les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas de force majeure (problèmes techniques, etc),
- pour un motif d'intérêt général.

La Direction vous proposera une solution de rattrapage si cela est possible. Si les solutions proposées ne vous conviennent pas, elle procédera au remboursement au prorata des séances restant à réaliser.

En cas d'annulation ponctuelle d'une séance, celle-ci sera reprogrammée.

Article 3 – ANNULATION DE L'INSCRIPTION DE VOTRE PART

En cas d'annulation, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

- Annulation avant la date limite de désistement. Remboursement du montant de l'activité. Passée cette date et jusqu'au début de l'activité, remboursement selon les modalités prévues au paragraphe suivant.
- Annulation avant le début de l'activité et après la période de désistement : remboursement sur justificatif – certificat médical – égal à 80% du montant de l'activité.
- Annulation après avoir effectué x séances.

Les BALNÉIDES propose une assurance remboursement en cas d'annulation définitive de l'activité. Cette assurance est incluse dans la cotisation de l'École de natation mais facultative pour les activités adultes et bébés.

- Vous avez souscrit l'ASSURANCE REMBOURSEMENT : remboursement des séances non effectuées à la date du certificat médical sous déduction de 6 séances de carence. Le certificat doit nous parvenir sous 8 jours. Passé ce délai, il sera tenu compte de la date de réception de celui-ci pour déterminer le nombre de séances non effectuées.
- Vous n'avez pas souscrit l'ASSURANCE REMBOURSEMENT : en cas d'absence, et quel que soit le motif de cette absence, *aucune séance ne sera remboursée*.
- L'annulation de l'activité implique la restitution du badge activité adultes

Article 4 – ACCÈS ACTIVITÉS AQUATIQUES ADULTES

L'abonnement est matérialisé par un badge. Ce badge est incessible, intransmissible et strictement personnel. Les usagers ont obligation de badger systématiquement avant d'entrer dans les vestiaires. En cas d'anomalie ou de dysfonctionnement constaté, ils devront en informer le personnel d'accueil. Ce badge est affecté uniquement à cet usage et ne peut-être utilisé pour un autre accès.

La Direction se réserve le droit de contrôler l'utilisation du badge. S'il apparaît qu'une personne n'utilise pas son badge de manière systématique, elle perdra sa priorité d'inscription pour la saison suivante.

L'accès au vestiaire est autorisé 15 minutes avant le début du cours et 15 minutes après le début du cours. La réinscription ou le changement de groupe ne peut se faire sans la présentation du badge.

En cas de perte ou de vol, l'attribution d'une nouvelle carte est facturée.

Article 5 – L'ABSENCE AUX ACTIVITÉS ADULTES

En cas d'absence et quel que soit le motif de cette absence, aucune séance ne sera remboursée.

Pour toutes les activités, sauf NATATION PLAISIR et BNSSA, il n'est pas autorisé de récupérer les séances manquées, en compensation, 1 badge de 4 ENTRÉES GRATUITES est remis à l'inscription.

L'adhérent à l'activité NATATION PLAISIR peut récupérer 6 séances maximum sur la saison concernée. La procédure à suivre est la suivante :

- Prévenir le MNS. de son absence.
- Demander au MNS. la possibilité de récupérer la séance à une autre date dans un autre groupe, en fonction des places disponibles ou vacantes (autres personnes absentes), il vous remettra un badge pour accéder à cette séance.
- Une séance de rattrapage ne peut en aucun cas être reportée.

Article 6 – L'ABSENCE À L'ÉCOLE DE NATATION

L'enfant n'est pris en charge par l'établissement que durant le cours. Il incombe donc aux parents de veiller à ce qu'il y soit présent et de venir le chercher à l'issue de la séance.

En cas d'absence et quel que soit le motif de cette absence, aucune séance ne sera remboursée.

- Absence d'un trimestre en cours de saison : l'arrêt n'étant pas définitif, il n'y a pas de remboursement. L'enfant a la possibilité - sur présentation d'un certificat médical - de récupérer 4 séances sur le trimestre suivant.
- Absence momentanée : récupération de 2 séances par trimestre.

La procédure à suivre est pour la récupération des séances :

- Prévenir le M.N.S. de l'absence de votre enfant par avance si possible. Inutile de prévenir le jour même.
- Demander au M.N.S. la possibilité de récupérer la séance à une autre date, dans un autre groupe, en fonction des places disponibles ou vacantes (autres enfants absents).
- Une séance de rattrapage ne peut en aucun cas être reportée.

Article 7 – L'ABSENCE AUX ACTIVITÉS BÉBÉS DAUPHINS/JARDIN D'ÉVEIL

En cas d'absence et quel que soit le motif de cette absence, aucune séance ne sera remboursée.

L'activité n'ayant lieu que le samedi, il n'y a pas de possibilité de récupérer les séances manquées.

D. ASSURANCES

Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans le règlement intérieur des BALNÉIDES, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance ; l'Abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé ou à code et prévus à cet effet.

E. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site www.balneides.com sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la société SEMF LES BALNÉIDES. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de la société SEMF LES BALNÉIDES

F. LOI INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs et accueil. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service administratif.

En fonction du choix émis lors de la création de votre compte client, vous est susceptible de recevoir des newsletters des BALNÉIDES. Tout Client ne le souhaitant pas peut, à tout moment, se désinscrire de lui-même via la lettre d'information ou en faire la demande au service administratif.

G. DROIT APPLICABLE EN CAS DE LITIGES

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront les seuls compétents.